

République française - Département du Tarn
**Extrait des délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

| Nombre de membres | Séance du mardi 19 novembre 2024 |
|--|--|
| <p>Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p>Date de la convocation : 14 novembre 2024</p> | <p>L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf novembre à 20 heures 30 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Pascale GOMBAULT, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Madame Marjorie DABERT, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS</p> <p>Représentées : Monsieur Pascal FLAHAUT par Monsieur Benoît COLAS, Madame Nathalie CAUWET par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS</p> <p>Excusés : Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Adeline MOULIS</p> |
| Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 25/11/2024 et publication le 25/11/2024 | |

Délibération n° DE_46_2024

Objet :

Demande de fonds de concours 2024 sur les opérations d'investissement

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Tarn-Agout peut aider la Commune à financer des opérations d'investissement en lui attribuant des fonds de concours sur les dépenses de 2024.

Le conseil ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération d'approbation du budget primitif 2024 de la Commune n° DE-21-2024 du 2 avril 2024 et les décisions modificatives ;
- Vu les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2024 ;
- Considérant que la Commune peut prétendre au versement du fonds de concours 2024 de la Communauté de communes Tarn-Agout pour les opérations d'investissement ;

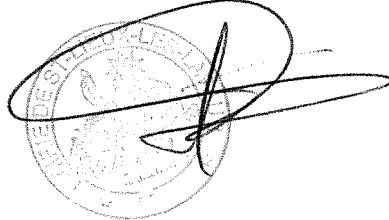
et après avoir délibéré par 13 voix pour

- Sollicite l'attribution de fonds de concours pour les opérations d'investissement de l'année 2024, détaillées dans le tableau récapitulatif le plan de financement en annexe :
 - **Opération 126 – matériel bureautique et mobilier**
 - Montant HT : 2117.32 €
 - Montant FDC sollicité : 1058 €
 - **Opération 127 – matériel et outillage**
 - Montant HT : 1896.40 €
 - Montant FDC sollicité : 948 €

- **Opération 200 – Plantations d’arbres**
 - Montant HT : 843 €
 - Montant FDC sollicité : 421 €
 - **Opération 215 – aménagement extérieur salle municipale**
 - Montant HT : 2550 €
 - Montant FDC sollicité : 1275 €
 - **Soit un total HT de**
 - **dépenses : 7 406.72 €,**
 - **fonds de concours sollicités : 3703.36 €**
 - **autofinancement de la Commune : 3703.36 €**
- Informe la Communauté de communes Tarn-Agout de toute modification qui pourrait être apportée au plan de financement ci-annexé.
- Indique que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l’État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Adeline MOULIS